MORTS POUR LA FRANCE

Monument aux morts de Couzon-au-Mont-d'Or

Travaux menés par le groupe généalogique du GAF COUZON-AU-MONT-D'OR

Brève histoire du
MONUMENT AUX MORTS
De Couzon-au-Mont-d'Or



Le Groupe Généalogique du GAF de Couzon-au-Mont-d'Or a initié un travail autour de la biographie des habitants du village « Morts pour la France » et dont les noms sont mentionnés sur le monument aux morts de la commune.

Au-delà des histoires individuelles de ces soldats, voici une brève histoire du Monument aux Morts de Couzon, établie à partir des documents disponibles.

Mise à jour le 25/09/2025

SOMMAIRE

Les monuments aux Morts en France 3
Couzon au début de la 1ère guerre mondiale 4
Le Maire et le Conseil municipal en 1914 4
Des Couzonnais tombés au front 5
Des élus de la commune mobilisés et blessés 5
Couzon n'a pas attendu 6
Couzon aura son Monument, il sera au cimetière 6
De l'intention à l'acte 6
Louis THIVIN est le sculpteur choisi 7
Finalement ce sera M. PAGAND 8
De nouveaux aléas 8
Enfin l'inauguration 8
Après la 1ère guerre mondiale …. 10
Quelques « mystères » demeurent 10

Les monuments aux Morts en France

On compterait en France, selon les sources, entre 30000 et 35000 monuments aux Morts. Si la majorité d'entre eux a été érigée entre 1919 et 1923, il y a aujourd'hui encore des monuments qui sont construits. Ainsi, d'après des travaux menés par un historien lyonnais sur 40 monuments aux Morts dans le Rhône sur un total de 370[1], le plus « jeune » de daterait de 1995[2].

Certaines communes ont, non pas 1 monument, mais plusieurs.

La construction de ces monuments a été encouragée par l'État à travers plusieurs dispositions.

La loi du 19/05/1919 prévoit « la fourniture gratuite aux communes volontaires de trophées de guerre destinés à orner les monuments aux morts ».

La loi du 25/10/1919 pose le principe de la *« commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre »*. Elle prévoit des subventions aux communes *« en proportion de l'effort qu'elles feront pour glorifier les héros morts pour la patrie »*, subventions également proportionnées au nombre de Morts pour la France de chaque commune.

Les communes sont alors décisionnaires du choix des monuments à édifier, de leur emplacement …

Cette « liberté » laissée aux communes s'accompagne parfois de choix considérés alors comme « discutables ». Le 10/05/1920, est publiée une Circulaire du Ministère de l'intérieur pour la création dans chaque département d'une commission artistique pour juger de la qualité des monuments aux morts.

Un décret du 15 juillet 1922 accorde une compétence aux Préfets pour statuer sur les érections de monuments aux Morts.

Enfin une Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 02/10/1922 instaure *« la prohibition des monuments aux morts fabriqués en Allemagne ».*

On le voit, après plus de 4 ans de guerre, le traumatisme est fort de même que la volonté de rendre hommage aux presque 1 400 000 soldats français morts[3]. Et cet hommage est une réelle affaire d'état.

A Couzon, la consultation des délibérations du Conseil municipal permet de retracer les grandes étapes de son édification jusqu'à son inauguration en 1919.

[1] Selon Céline CADIEU-DUMONT Conservatrice en chef du patrimoine du Département du Rhône – La Gazette des Archives n°258 pages 233-245

[2] Kim DANIERE – Université Lumière Lyon 2 – Les monuments aux morts de la première guerre mondiale - 1996

[3] 1 327 000 « Morts pour la France » selon le Secrétariat Général aux Armées

Couzon au début de la 1ère guerre mondiale

Quelques mots pour rappeler l'organisation de l'administration municipale et ses acteurs.

Le Maire et le Conseil municipal en 1914

Le Conseil municipal de Couzon en 1914 est en place depuis 1912.

Les élections municipales se sont tenues les 5 et 12 mai 1912

Il est composé de 12 membres, qui élisent parmi eux le Maire et l'Adjoint.

Il tient des réunions mensuelles.

La première séance de ce Conseil municipal se tient le 19/05/1912.

Sont présents les 12 conseillers municipaux élus lors des 2 tours de scrutin :

Messieurs [4]:

- JARNIEUX ;
- ANOLVY ;
- DURIEUX ;
- BARBARET ;
- DRU Jules ;
- BADIN ;
- DECRAND ;
- ARNAUD ;
- VIGNARD ;
- DRU Antonin ;
- DUFRESSE ;
- BONY.

Jacques Marie JARNIEUX, Maire sortant, installe le nouveau Conseil municipal qui va d'abord élire le Maire puis l'Adjoint :

- Jacques Marie JARNIEUX est élu Maire[5] ;
- Jean Baptiste ANJOLY est élu Adjoint[6].

La mobilisation générale avant l'entrée en guerre est décrétée le 01/08/1914.

Le jour même, le Conseil municipal se réunit *« vu la situation résultant de la déclaration de guerre, décide de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la population n'ait pas trop à souffrir de ladite situation et de pourvoir aux besoins les plus urgents »*.

Le presbytère ayant été vendu pour 8000 Francs, il demande que 3000 Francs soient mis à sa disposition pour répondre à ces besoins urgents.

[4] L'ordre des noms est celui qui figure au procès-verbal du Conseil municipal.

[5] M. JARNIEUX obtint 11 voix et M. BADIN 1 voix.

[6] M. ANJOLVY obtint 11 voix et M. BARBARET 1 voix.

Des Couzonnais tombés au front

Les premiers mois de la guerre font de nombreuses victimes parmi les Couzonnais mobilisés.

Pour la seule année 1914, le bilan est déjà lourd :

- Jean Marie LESTRAT le 24/08/1914 ;
- Louis BERTRACHON et Jean Marie JARNIEUX le 25/08/1914 ;
- Rémo CRACCO le 27/08/1914 ;
- Jean Marie JARNIEUX le 29/08/1914
- Claudius GARNIER[7] le 25/09/1914 ;
- Joseph Marie PETYEL le 02/10/1914 ;
- Claude LAPLACE le 06/10/1914 ;
- Guillaume GUILLOT le 08/10/1914 ;
- François Gaspard MICHEL le 13/10/1914 ;
- Jean AUBRY le 11/12/1914 ;



Pour cette année 1914, 10 Couzonnais sont tombés.

Des élus de la commune mobilisés et blessés

Du fait de la mobilisation générale début août 1914, il n'y aura pas de réunion du Conseil municipal de Couzon entre 23/06/1914 et le 15/11/1914.

Lors de cette séance du 15 novembre, outre le maire et un conseiller, excusés, les présents sont au nombre de 6 conseillers réunis sous la présidence de M. ANJOVLY, l'Adjoint.

Les 4 autres conseillers absents sont mentionnés « mobilisés ». Il s'agit de Messieurs BONY, Antonin DRU, BARBARET et ARNAUD.

Dorénavant, le tiers du Conseil municipal de Couzon est parti à la guerre.

[7] Après recherche, Claudius GARNIER se nommait en fait Claudius GUARNERIO. Il a été d'abord porté disparu au champ de bataille, puis déclaré Mort pour la France.

Plus tard, le 30/04/1916, les membres du Conseil municipal chargent *« M. le Maire d'exprimer à MM BARBARET et DRU Jules, leurs collègues mobilisé et blessés, la part qu'ils prennent à leurs souffrances »*[8].

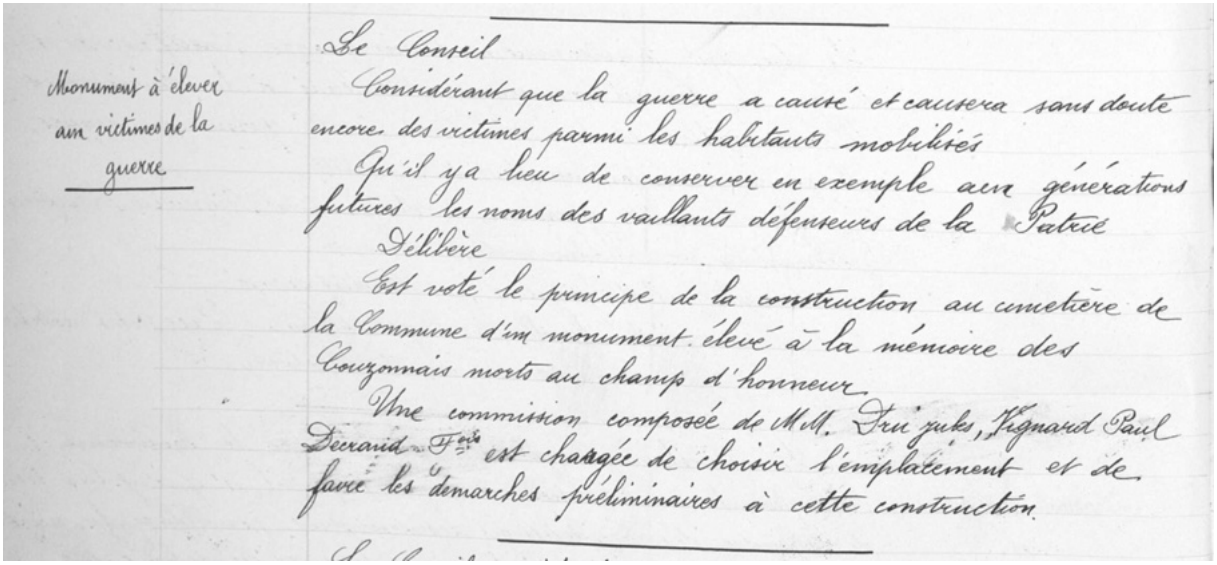
Couzon n'a pas attendu

Si l'inauguration du Monument au Morts de la commune a lieu moins d'un an après la signature de l'armistice, on va voir que la municipalité de Couzon n'a pas attendu les incitations et règlementations pour se préoccuper de rendre hommage à ses enfants morts pour la France lors de la première guerre mondiale.

Couzon aura son Monument, il sera au cimetière

Dès sa séance du 15/11/1914, le Conseil municipal de Couzon prend une délibération *« Considérant que la guerre a causé et causera sans doute encore des victimes parmi les habitants mobilisés ; qu'il y a lieu de conserver en exemple aux générations futures les noms des vaillants défenseurs de la Patrie. »*

« Est voté le principe de la construction au cimetière de la commune d'un monument élevé à la mémoire des Couzonnais morts au champ d'honneur »



Monument à élever aux victimes de la guerre

Le Conseil

Considérant que la guerre a causé et causera sans doute encore des victimes parmi les habitants mobilisés

Qu'il y a lieu de conserver en exemple aux générations futures les noms des vaillants défenseurs de la Patrie

Délibère

Est voté le principe de la construction au cimetière de la Commune d'un monument élevé à la mémoire des Couzonnais morts au champ d'honneur

Une commission composée de MM. Dru jules, Vignard Paul Devaud Fois est chargée de choisir l'emplacement et de faire les démarches préliminaires à cette construction

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Couzon le 15/11/1914

Et la municipalité désigne une commission composée de 3 conseillers municipaux pour travailler à ce projet.

La décision d'ériger le Monuments aux Morts est donc prise très tôt, quelques mois seulement après le début de la guerre.

De l'intention à l'acte

Il faudra attendre le 30/04/1916 pour que le Conseil municipal revienne formellement sur le projet de monument.

Il sera situé au cimetière *« au croisement des allées, au sud des concessions trentenaires ».*

Plusieurs plans ont été proposés, après consultation du syndicat des marbriers de Lyon.

[8] Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 15/11/1914 mentionne parmi les conseillers municipaux mobilisés Antonin DRU. Lors de la séance suivante, le 17/01/1915, Antonin DRU est présent et c'est Jules DRU qui est mentionné absent et mobilisé, aux côtés de MM. BONY, BARBARET et ARNAUD.

Pour couvrir les frais liés à cette construction, *« un crédit prévisionnel de 4000 Francs sera inscrit sur le budget additionnel de 1916 ».*

En outre le maire est autorisé à recevoir *« les dons que des personnes généreuses destineraient à l'embellissement du monument ».*

Enfin il est décidé qu'un *« tableau contenant l'agrandissement photographique des décédés sera installé dans la grandes salle de la mairie »*.

Louis THIVIN est le sculpteur choisi

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27/08/1916 nous indique qu'après avoir choisi le modèle de monument, celui-ci a engagé des consultations.

Différents projets lui sont soumis.

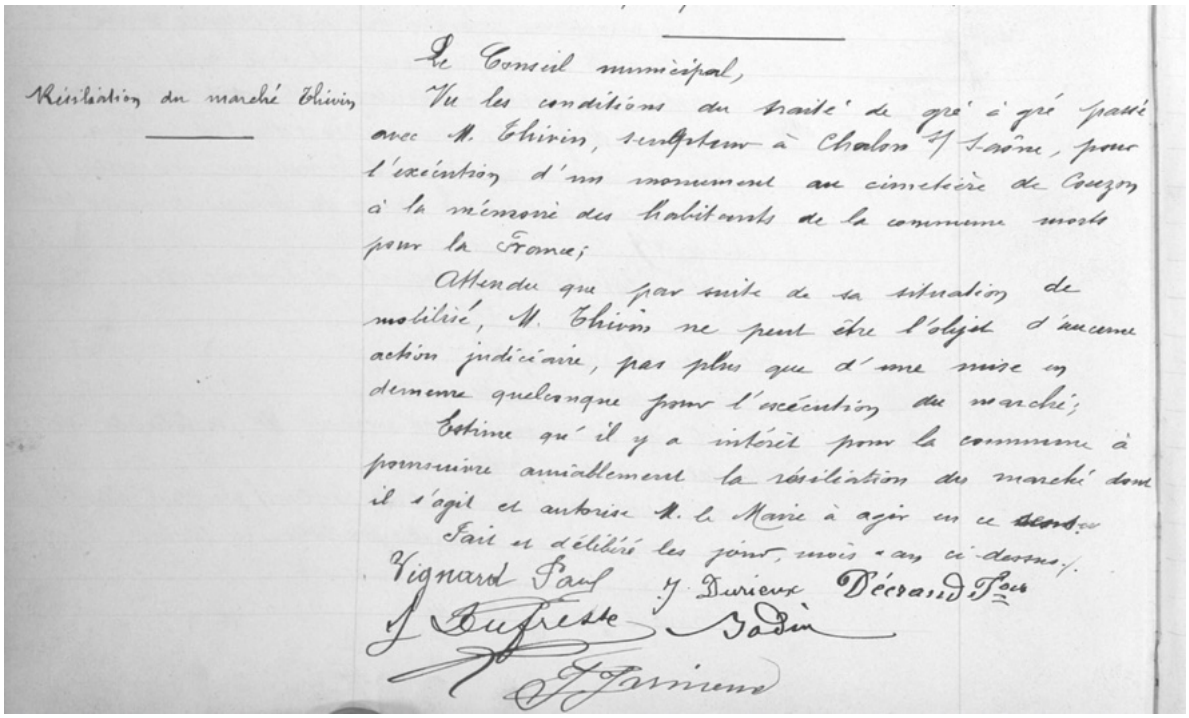
Le Conseil municipal choisit de faire appel au sculpteur de Chalons sur Saône THIVIN[9].

Le Maire est autorisé à passer avec celui-ci un accord de gré à gré.

Cet accord sera bien passé, mais rien ne se fera.

En effet Louis THIVIN est lui aussi mobilisé. Il ne peut donc pas sculpter le monument de Couzon.

Lors de séance du 09/06/1918, le Conseil municipal prend acte de cette situation.



Résiliation du marché Thivin

Le Conseil municipal,

Vu les conditions du traité de gré à gré passé avec M. Thivin, sculpteur à Chalon s/ Saône, pour l'exécution d'un monument au cimetière de Couzon à la mémoire des habitants de la commune morts pour la France;

Attendu que par suite de sa situation de mobilisé, M. Thivin ne peut être l'objet d'aucune action judiciaire, pas plus que d'une mise en demeure quelconque pour l'exécution du marché;

Estime qu'il y a intérêt pour la commune à prononcer amiablement la résiliation du marché dont il s'agit et autorise M. le Maire à agir en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vignard Paul J. Durieux Décrand Fils

J. Dufreste Sadin

J. Farinet

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Couzon du 09/06/1918

Le 14/08/1918, il prend acte de la résiliation de ce marché et déclare prendre en considération la proposition qui lui a été faite par M. PAGAND de Fontaines-sur-Saône.

Il est toutefois demandé au Maire *« de provoquer d'autres propositions ».*

[9] Louis THIVIN est un sculpteur chalonnais de la deuxième moitié du XIXe siècle et début du XXe. Il a été le sculpteur de nombreux monuments en Bourgogne. Certaines de ses œuvres ont été mises en vente par SOTHEBY'S plusieurs centaine de milliers d'euros

Finalement ce sera M. PAGAND

C'est le 17/11/1918 que le Conseil autorisera *« M. le Maire à traiter au plus tôt avec M. PAGAN ».*

Les 2 orthographes « PAGAND » et « PAGAN » sont retranscrites telles qu'elles apparaissent dans les procès-verbaux des Conseil Municipaux.

Le marché avec M. PAGAN sera passé le 10/01/1919.

De nouveaux aléas

Après le marché résilié avec Louis THIVIN, intervient un nouvel aléa : la commune avait bien porté à son budget la somme de 5000 Francs pour la construction du monument. Mais ce crédit était porté sur le budget additionnel de 1918.

Il n'a pas été utilisé cette année-là. La ligne de crédit se trouve donc annulée.

Malgré cela, le marché est signé et on imagine que le sculpteur est déjà au travail.

Il faudra donc, le 23/02/1919, que le Conseil municipal vote à nouveau ce crédit de 5000 Francs.

Autre point qui se présente lors de cette séance du Conseil municipal : le Monument occupera une place centrale au cimetière communal. Mais certaines sépultures occupent déjà cet emplacement.

Il y a donc lieu de procéder à des exhumations et à des inhumations des restes exhumés.

Pour les corps inhumés depuis moins de 5 ans, cette *« translation à la suite du rang »* sera gratuite pour les familles. Pour les corps inhumés depuis 5 à 10 ans, les familles devront rembourser à la commune la moitié des frais.

Le 16/09/1919, le Mémoire présenté par le fossoyeur communal pour cette opération est validé. Il est en outre décidé d'allouer au garde champêtre une gratification de 10 Francs pour son concours aux exhumations.

A cette même séance du Conseil municipal, le Maire est autorisé *« à faire l'acquisition d'un drapeau qui sera placé sur le Monument pour l'inauguration et à chaque fête du souvenir ».*

Enfin l'inauguration

Le Monument aux Morts de Couzon est érigé au centre du cimetière communal.

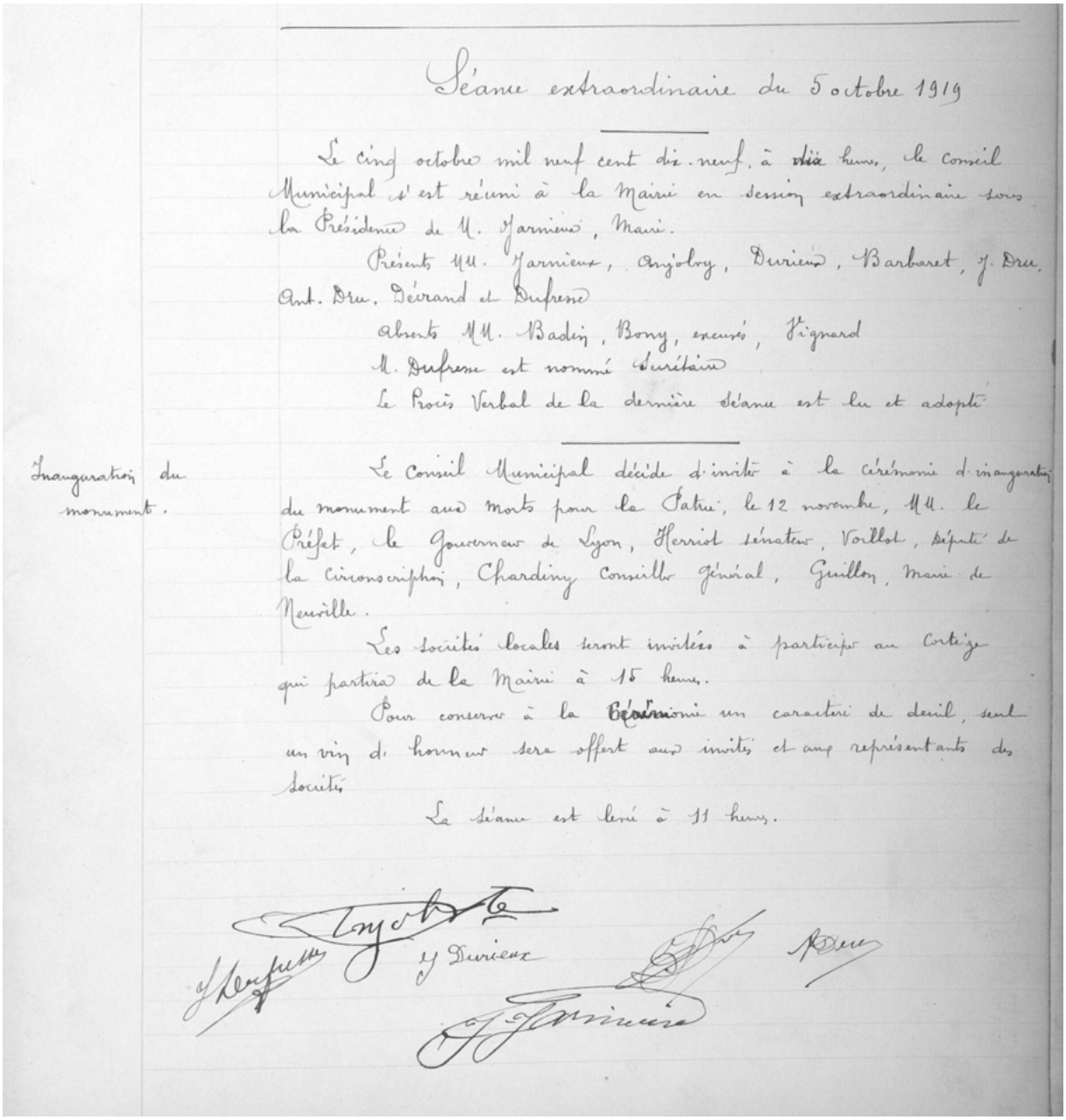
En pierre de Lucenay, *« Obélisque posé sur un soubassement pyramidal, au centre d'un large emmarchement à deux degrés. Décor sculpté sur le soubassement : une couronne en moyen relief, à laquelle est accrochée une médaille militaire »*[10].



Dans sa séance extraordinaire du 05/10/1919, le Conseil municipal précise le déroulement de la cérémonie et les liste des invités (voir illustration ci-dessous).

[10] Description faite dans le « Préinventaire des monuments et richesses artistiques » de Couzon-au-Mont-d'Or. Département du Rhône 1998.

Le procès-verbal se conclut ainsi *« pour conserver à la cérémonie un caractère de deuil, seul un vin d'honneur sera offert aux invités et aux représentants des sociétés »*.



Séance extraordinaire du 5 octobre 1919

Le cinq octobre mil neuf cent dix-neuf, à ~~dix~~ heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en session extraordinaire sous la Présidence de M. Jarnieux, Maire.

Présents MM. Jarnieux, Anjolvy, Durieux, Barbaret, J. Dru, Ant. Dru, Dérand et Dufresne

Absents MM. Badin, Bony, excusés, Vignard

M. Dufresne est nommé Secrétaire

Le Procès Verbal de la dernière séance est lu et adopté

Inauguration du monument.

Le Conseil Municipal décide d'inviter à la cérémonie d'inauguration du monument aux morts pour la Patrie, le 12 novembre, MM. le Préfet, le Gouverneur de Lyon, Herriot sénateur, Veillet, député de la Circonscription, Chardigny Conseiller général, Guillon, Maire de Neuville.

Les sociétés locales seront invitées à participer au Cortège qui partira de la Mairie à 15 heures.

Pour conserver à la ~~Cérémonie~~ un caractère de deuil, seul un vin d'honneur sera offert aux invités et aux représentants des Sociétés

La séance est levée à 11 heures.

Lyonnet
J. Durieux
J. Jarnieux

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal le 05/10/1919

L'inauguration est prévue le 12/11/1919. C'est en tout cas ce qu'indique le procès-verbal du Conseil municipal du 05/10/1919.

Toutefois une inscription figure sur le Monument lui-même *« Inauguré le 12 octobre 1919. J. JARNIEUX Maire »*.

Après la 1ère guerre mondiale …

Après la 1ère guerre mondiale, il y eut la 2e. Elle aussi meurtrière pour les familles Couzonnaises. Les Couzonnais Morts pour a France lors de ce 2e conflit mondial voient donc leur nom ajouté sur le Monument aux Morts.

Lors de la séance du Conseil municipal du 08/10/1947, un élu *« signale que l'inscription des Morts de la guerre de 1939-1945 a été mal réalisée »*. Le maire s'engage donc à voir ce qu'il est possible de faire pour remédier à cette situation.

Le 09/11/1949, il est décidé de la rénovation du Monument aux Morts avec une participation aux frais de l'Amicale des Anciens Combattants, sur la base de 50%.

Lors de sa réunion du 28/05/1963, le Conseil municipal *« décide la réfection des inscriptions du Monument aux Morts ».*



Quelques « mystères » demeurent

Comme on l'a vu précédemment, il reste une interrogation sur la date réelle de l'inauguration du Monument aux Morts.

Tout juste un mois d'écart entre la date mentionnée en Conseil municipal et la date figurant sur le Monument aux Morts lui-même.

Par ailleurs, les documents consultés à ce stade ne permettent pas de savoir comment a été déterminée la liste des Couzonnais Morts pour la France dont les noms figurent sur le Monument, tant lors de la première guerre mondiale que lors de la deuxième.

Selon les recherches effectuées sur les biographies de ces soldats, il apparait que des erreurs sur l'orthographe de certains noms ou prénoms ont été faites. Parfois les motifs d'inscription de certains noms sont inconnus, soit parce que pas documentés par les services du Secrétariat Général aux Armées, soit parce que les circonstances de leur décès ne semblent pas liées à la guerre ou à ses conséquences. Enfin plusieurs Couzonnais morts pour la France entre 1914 et 1918 n'apparaissent pas sur le Monument.

Enfin, des portraits des Couzonnais Morts pour le France ont été tirés, destinés à être affichés sur les murs de la salle du conseil. Où sont aujourd'hui ces portraits ?

D'autant que l'on retrouve dans d'une délibération du 06/11/1921 la mention *« des reproductions photographiques des enfants de la commune morts au combat »* et *« ses* (le Conseil municipal) *remerciements et ses félicitations à Mlle VIGNAT institutrice qui a bien voulu à titre gracieux, décorer en artiste le cadre des photographies »*.

Les recherches à venir permettront peut-être de lever ces mystères …